

C.N.A. COMPTE RENDU 28 et 29 janvier 2017 Hyères

Sont présents :

Les membres du C.N.A. :

Alexandre Davion (coordinateur)	IDF
Jean Gatignol	IDF
Loïc Fauqueux	IDF
Patrick Benoit	ALPC
Sébastien Dotte	ALPC
Sébastien Le Page	IDF
Christophe Forlay	RABA
Alexandre Fuster	RABA
Thomas de Trébons	CA
Martine Urrutigoity	PM

Responsable Régionaux de l'Arbitrage (RRA) :
 Ulysse Muñoz CA

Excusés / représentés :

Patrick Plaquin	ALPC
Dominique Ruaux	IDF
Thierry Tirard	IDF
Nelly Estier	BPL
Yves Thomas	EST

Non excusés :
 Néant

Invités :

Julie Vincent	IDF
Vincent Pierron	IDF
Maxime Blondel	CA

Inscription des divers

- Demande de correction des règles internationales : âges pour la catégorie master
- Dérogations pour les arbitres membre du staff équipes de France
- Demande de réhabiliter l'usage des masques Sphera Aqualung
- Gestion des problèmes d'arbitrage
- Réforme de la formation d'arbitre

1 Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du CNA précédent est approuvé à l'unanimité des présents.

1.1 Point sur les actions du CNA

ACTION		STATUT
CNA-2012 §3 L. FAUQUEUX	Formaliser une enquête sur le non intérêt des arbitres pour la manche 3 pour diffusion à la CNHS, aux régions et aux arbitres.	Action annulé ; règle modifiée pour la participation en D1M.

ACTION		STATUT
CNA-2012 §3.4 S. LE PAGE	Centraliser et créer un tableau des arbitres Français internationaux indiquant les compétitions auxquelles ils ont participé.	Débuté, à compléter avec le fichier d'Ulysse puis à diffuser au CNA.
CNA-2012 §4.10 S. DOTTE	Rédiger un article pour proposition internationale pour arrêter le chronomètre durant la mort subite notamment pour l'arrêt des temps des joueurs pénalisés.	Fait, à proposer à Hobart 2017.
CNA-2015 S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	Mis à jour.
CNA-2014 §2.2 V. PIERRON T. de TREBONS S. LE PAGE	Préparer un exemple du type de vidéo souhaité pour la théorie AN2 pour identifier le temps nécessaire pour réaliser un dossier de formation. Prévoir de faire une session vidéo (arbitre + jeu) à l'occasion des championnats de France.	Nouvel exemple à réaliser pour promouvoir l'action. Devis à réaliser pour le montage vidéo, avec ralenti, indication des fautes. Point à faire en mars 2017.
CNA-2014 §4.1 P. PLAQUIN	Proposition à rédiger pour clarifier les passages d'arbitre actif / inactif.	Fait, voir en annexe.
CNA-2015 §3.6 S. DOTTE	Rédiger une proposition d'évolution des règles internationales pour supprimer la protection des palmes.	Fait, à proposer à Hobart 2017.
CNA-2016 §2.2 A. FUSTER	Rédiger un mémo sur l'organisation des formations d'arbitres (processus d'inscription, date des sessions, nombre de candidats, etc.).	A finaliser pour le CNA 2018.
CNA-2016 §2.2 P. BENOIT	Préparer les sujets d'examen 2016 pour fin mars et fin mai.	Fait.
CNA-2016 §2.3 A. FUSTER	Contacteur les nouveaux formateurs potentiels afin de confirmer leur intérêt.	Fait.
CNA-2016 §2.4 A. DAVION	Préparer et présenter le projet « kit d'arbitre » à la CNHS.	Soumis à la CNHS ; pas de budget pour le kit.
CNA-2016 §3.3 P. BENOIT	Finaliser l'examen théorique de remise à niveau.	A finaliser, idéalement avant la manche 2 au Puy.
CNA-2016 §3.7.2 S. DOTTE	Faire le point avec H. Soleille et A. Davion sur l'organisation de la réunion sur les règles à Stellenbosch.	Fait.
CNA-2016 §3.7.2 S. DOTTE	Envoyer une demande de mise à jour des correspondants hockey sub Français à Wayne Rathbone et Thomas de Trébons avant le mondial.	Fait, à mettre à jour avant le prochain mondial (par la CNHS ?).
CNA-2016 §3.7.3 S. LE PAGE	Contacteur les nouveaux AN3 potentiels afin de confirmer leur intérêt.	Fait.
CNA-2016 §3.7.3 C. FORLAY	Intégrer au fichier des arbitres nationaux un identifiant indiquant les arbitres ayant le niveau AN3.	Fait.
CNA-2016 §4.1 S. DOTTE	Après validation par la CNHS, supprimer l'article Fr.12.5.2.1 (vol. 2).	En attente de diffusion du CR de la CNHS.
CNA-2016 §4.3 A. DAVION	Présenter en CNHS le projet d'augmenter la distance de remise en jeu de 2 à 3 mètres des murs pour expérience dans un championnat à déterminer.	Reporté
CNA-2016 §4.4 A. DAVION	Coordonner le groupe de travail sur la rédaction d'une proposition sur le quota de faute par équipe. Groupe de travail : M. Blondel, S. Le Page, N. Estier, A. Davion.	Reporté
CNA-2016 §4.5 S. DOTTE / CNC	Demander au CNC / CNHS l'évolution de la règle Fr.3.6.2 relative au contrôle des feuilles de match (vol. 1).	Fait. En attente de prise en compte par le CNC.
CNA-2016 §4.6 S. DOTTE / CNC	Demander au CNC / CNHS l'évolution de la règle 10.1.1 relative aux protestations en cours de match (vol. 1).	Fait. En attente de prise en compte par le CNC.
CNA-2016 §4.7 S. DOTTE	Rédiger les propositions de modification des règles internationales.	Fait
CNA-2016 §5 S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	Fait
CNA-2016 §6 S. LE PAGE	Finaliser et diffuser l'article sur la règle de l'avantage (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	
CNA-2016 §6 S. LE PAGE	Rédiger un article précisant les évolutions apportées à la règle du coin en 2015 (relecture interne CNA avant diffusion via la lettre d'information de la CNHS).	

ACTION		STATUT
CNA-2017 §2.2 S. LE PAGE	Contactar les arbitres suivants pour voir leur intérêt d'être formateur : Xavier Beaulieu, Olivier Martinez.	
CNA-2017 §2.3 S. DOTTE	Proposer un découpage de traitement de la réglementation et de la règle du jeu en parties homogène et le diffuser aux membres du CNA (Doodle).	Fait. Mail envoyé le 01/03/2017. (doodle.com/poll/6wxg532aft5re2rc)
CNA-2017 §2.3 Membres du CNA	Une fois le découpage proposé, s'inscrire sur une partie et rédiger une série de question / réponses pour chaque règle	
CNA-2017 §2.3 A. FUSTER	Mettre en place la structure pour accéder / réaliser le questionnaire en ligne.	
CNA-2017 §3.7 S. DOTTE	Rédiger une proposition de modification des règles internationales pour homogénéiser les catégories d'âge.	
CNA-2017 §3.7 S. DOTTE	Rédiger une demande pour la CNHS de n'autoriser qu'une année blanche supplémentaire pour les entraîneurs équipe de France, uniquement lors d'une année durant laquelle un championnat international se déroule.	
CNA-2017 §3.7 A. DAVION	Rédiger une proposition de modification de la réglementation du CNA pour les sanctions d'arbitres.	
CNA-2017 §3.8 A. DAVION	Contactar l'ensemble des AN3, pour avoir la liste des candidats aux championnats 2017.	Fait. Mail envoyé aux AN3 le 06/02/2017.
CNA-2017 §4.1 S. DOTTE	Communiquer au CNC et à la CNHS la volonté de poursuivre l'expérience d'espacer la zone de remise en jeu de 2 à 3 mètres des murs latéraux sur l'intégralité de la saison en cours.	
CNA-2017 §4.6 S. DOTTE	Rédiger les propositions de modification des règles internationales et diffuser au CNA pour relecture.	
CNA-2017 §5 A. DAVION	Communiquer la modification du responsable de remboursement pour les arbitres en championnat de France de Yves THOMAS à Sébastien LE PAGE au bureau de la CNHS et à la FFESSM (Sandra ?).	
CNA-2017 §5.1.1 A. DAVION	Contactar Dominique RUAUX pour connaître ses intentions vis-à-vis de sa participation au CNA	Dominique confirme sa démission du CNA (mail du 06/02/2017)
CNA-2017 §5.1.2 S. DOTTE	Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.	

1.2 Bilan de la CNHS de septembre

- Compte rendu de la CNHS de septembre non encore diffusé. Ce délai de diffusion pose problème pour la gestion de la saison en cours vis-à-vis des propositions du CNA précédent (mise à jour des règles, etc.). Il serait souhaitable que le CR de CNHS soit diffusé avant la manche 1. I

2 Formations

2.1 Bilan des formations 2015/2016 (AN2)

Pour cette saison, 17 candidats ont participé à la formation AN2, dont 16 nouveaux inscrits.

- 15 candidats ont suivi la formation théorique à Lorient et à Pessac.
- 12 candidats étaient présents lors des différents stages pratiques.
 - 5 à Clermont Ferrand lors du stage France, les 16 et 17 janvier 2016.
 - 7 à Talence lors de la manche 2, les 12 et 13 mars 2016.
- 9 candidats ont passé à l'examen AN2.
 - 6 à La Rochelle lors du championnat Juniors/Minimes, les 26 et 27 mars 2016.
 - 3 au Limoux lors de la D4, les 30 et 31 mai 2016.
- 6 reçus.

Difficulté d'organisation d'une formation en BPL ; organisation de la formation à anticiper.

Saison 2016/2017 :

- 14 candidats (dont 4 reliquats de la saison dernière)
- 5 ont participé à la formation théorique à Fontenay,
- 4 ont fait le stage pratique sur un stage France à Clermont, Prochain stage sur la manche 2 au Puy avec 5 candidats prévus.
- Examen prévu en Junior/Minime à Mulhouse et en D4 à Compiègne. Pour l'examen, priorité donnée à ceux qui n'ont pas d'AN2 dans leur club, puis les inscrits de l'année précédente (diplôme sur 2 ans).

Des stages supplémentaires ont été proposés en complément des dates « habituelles », mais sans succès auprès des candidats.

2.2 Formateurs d'arbitres

Mise à jour de la liste des formateurs, ajout à la liste des formateurs :

- Julie VINCENT (IDF)
- Guillaume CHOISNARD (IDF)

Bernard DEBRION (RABA) à impliquer sur les formations théoriques et pratiques pour qu'il prenne de l'expérience en formation.

Suppression des arbitres inactifs de la liste des formateurs.

Rappel : le stage de formation théorique est positionné le 1er week-end de décembre. Les stages se déroulent sur les stages équipe de France (généralement en janvier) et sur les compétitions de l'année en fonction du calendrier national et des vœux des candidats.

Sont proposés pour être observé dans l'optique d'être formateur (à observer par les formateurs et membres du CNA) :

- Xavier BEAULIEU (ALPC),
- Olivier MARTINEZ (CA).

@ S. LE PAGE : contacter les arbitres pour voir leur intérêt d'être formateur.

2.3 Proposition de réforme de la formation AN2

Présentation du projet préparé par Alexandre FUSTER.

Objectifs d'homogénéiser le niveau de formation (niveau initial AN1, qualité pédagogique des formateurs, cadre d'examen pratique hétérogène entre stage France, championnats de niveau différents)

Résumé de la proposition :

Formation initiale en autonomie sur la base d'un questionnaire en ligne, à valider à 100% par le candidat. L'objectif est que les candidats aient lu les règles au début de leur formation. Permet également une autoformation et un recyclage de la théorie en ligne.

Examen théorique inchangé complété par l'établissement d'un compte rendu écrit au candidat indiquant les points à revoir.

Diffusion des évolutions de règles par newsletter via le site de la CNHS.

La problématique principale réside dans le faible niveau d'AN1 de certains candidats, notamment en terme de pratique, aggravé pour d'anciens AN1 qui se présentent en formation AN2 après plusieurs années de faible activité en région.

Rappel : la saisie des nouveaux AN1 est de responsabilité des présidents de CRHS.

Le week-end de formation théorique est souvent perçu comme du bourrage de crâne.

La finalité est bien de faire monter le niveau des candidats au terme de la formation, mais sans alourdir trop la formation ; 3 ou 4 week-end peu décourager des candidats.

Passer la formation sur 2 ans peu permettre une certaine souplesse, mais peut également décourager les candidats (cf. statistiques d'abandon).

Une gestion par UV sur le modèle de l'EF1/2 en décomposant théorie de base, théorie avancée, vidéo, pratique, etc.

Une proposition serait de « valider » le niveau initial des candidats pour se présenter à la formation AN2, par exemple par un AN2 (du club, de la région, autre) pour s'assurer que le candidat possède le minimum pour se présenter en stage AN2 (gestes, règles/fautes de base).

Pour limiter le nombre de week-end, il est possible de supprimer le week-end de théorie, remplacé par le formulaire de formation en ligne, complété par un peu de théorie lors du stage France.

Il faut également renforcer l'accompagnement des candidats lors du stage France, en ayant 3 formateurs pour 6 candidats, permettant ainsi de mieux débriefer les candidats et de traiter la théorie avancée avec les candidats.

Vis-à-vis du document d'Alexandre, la majorité du CNA va vers la proposition n°2. Cependant, il semble nécessaire de faire mûrir le projet ; la décision de mise en œuvre complète est repoussée au prochain CNA.

L'objectif pour l'année 2017 est de mettre en place le questionnaire ; tant que le questionnaire n'est pas opérationnel, le stage de formation théorique reste en place.

Pour la réalisation du questionnaire, le principe est de découper la règle du jeu et la réglementation entre les différents membres du CNA pour créer le questionnaire.

@ S. DOTTE 01/03/2017 : Proposer un découpage de traitement de la réglementation et de la règle du jeu en parties homogène. Une fois découpé, chaque membre du CNA s'inscrira pour traiter une partie.

@ A. FUSTER 15/03/2017 : Mettre en place la structure pour accéder / réaliser le questionnaire en ligne.

@ Tous les membres du CNA 01/05/2017 : une fois le découpage proposé, s'inscrire sur une partie et rédiger une série de question / réponses pour chaque règle.

2.4 Kit d'arbitres

Proposition de réaliser des kits d'arbitres (devis 75€) pour les nouveaux arbitres soumis à la CNHS en septembre ; refusé faute de budget pour soutenir l'action.

Les équipements minimums (T-Shirt, gants, bonnets) sont à fournir par l'organisateur des compétitions pour chaque terrain.

3 Gestion des arbitres

3.1 Bilan des arbitrages 2014/2015

Deux problèmes cette saison :

- la gestion des désistements, particulièrement lors de la D4M : 2 blessés, un désistement (et un examen à gérer), seulement 6 arbitres sur les 9 requis.
- Les candidats sur la coupe de région / masters : 9 candidats pour 18 requis.

L'inscription via la plateforme Google Drive est efficace, cependant seulement 87 sur 128 arbitres se sont inscrits.

Une difficulté réside dans le changement d'adresse mail des candidats. A noter que Christophe a diffusé une demande de mise à jour de l'adressographe aux RRA puis aux présidents de région sans réponse pour certains.

Pour compléter cet envoi par mail, un article sera mis sur le site de la CNHS lors de l'ouverture de la période d'inscription.

Pas de traitement particulier à assurer pour maladie, blessure ou autre ; l'année « joker » est faite pour cela.

Effectif des arbitres constant, 129 arbitres actifs (6 nouveaux) pour un besoin de 136 (hors commissaires). Nécessite de faire plus d'un arbitrage par saison (en tenant compte des jokers).

Difficulté pour envoyer les arbitres en stage France vis-à-vis du manque de visibilité sur les dates et lieux des stages France ; il est difficile de trouver des arbitres, idéalement de la région qui organise le stage.

3.2 Validation des arbitres inactifs

8 arbitres sont passés inactifs au 1er octobre de cette saison.

Le changement de statut actif/inactif intervient au 1er octobre suivant.

Il y a 129 arbitres actifs ce jour.

3.3 Règle pour rester arbitre actif

Relecture du document rédigé par Patrick Plaquin (voir annexe A).

Malgré l'instauration de la règle d'un arbitrage en D1 tous les 3 ans, les arbitres en D1M sont souvent les mêmes. Il est difficile d'appliquer strictement cette règle vis-à-vis du nombre d'arbitre.

Question sur l'efficacité des arbitres qui ne restent actif qu'en assurant des rôles de commissaires ; autant sur la maîtrise des règles il n'y a pas de problème, pour certain le manque de pratique peu poser des difficultés.

Le fait d'attribuer un quota d'arbitrage pour un commissaire n'est pas remis en cause.

Plusieurs propositions peuvent être envisagées :

- On ne change rien
- On propose un système similaire aux arbitrages en D1 : pour rester actif via un poste de commissaire, l'arbitre doit assurer un arbitrage tous les 4 ans.

Vote pour ne rien changer : Abstention : 0, Contre : 1, Pour : 8.

3.4 Stages de remise à niveau

Proposition pour maintenir le niveau des arbitres d'utiliser le formulaire en ligne pour la théorie, et de faire des remises à niveau pratique sur les stages France et sur les championnats en double arbitrage.

Vis-à-vis du nombre d'arbitre et de formateur, le maintien de niveau pratique semble complexe.

Proposition de mettre en œuvre le maintien des compétences en utilisant le formulaire en ligne, tous les 4 ans.

Vote : Abstention : 2, Contre : 0, Pour : 10.

3.5 Répartition des arbitres 2015/2016

Voir fichier Excel de Christophe.

3.6 Gestion financière

Rappel : les frais de réunions (CNA par exemple) sont à envoyer à Hélène FAUQUEUX (Botnuit 56150 Guénin), les frais d'arbitrage (arbitres en compétition nationale) sont à envoyer à Sébastien LE PAGE.

3.7 Etude de cas particuliers

Demande de correction des Règles internationales pour la catégorie master

Demande de France May Martel (équipe Master France) qui a constaté une incohérence entre les règles internationales volume 1 §1.2.2.4

1.2.2.4 The Women's Master's Division.

Minimum age is 32 and players must have attained her 32nd birthday on or before the first match of the competition. There is no upper age limit.

et les règles et procédures de championnat §1.6.1.3 :

1.6.1.3. The athletic age of a competitor is obtained by subtracting his year of birth from the current year. The competitor will compete from January 1 until December 31 of the year in this category.

La réponse de Tristan Reynard, CMAS Hockey Tournament director, oriente le choix sur le second texte pour maximiser la participation.

@ S. DOTTE : Rédiger une proposition de modification des règles internationales pour homogénéiser les catégories d'âge.

Arbitres membre du staff équipes de France

En considérant le manque d'arbitre et la demande accrue (D3F, stage France), il est compliqué de se passer des entraîneurs / arbitres durant plusieurs saisons.

@ S. DOTTE : Rédiger une demande pour la CNHS de n'autoriser qu'une année blanche supplémentaire pour les entraîneurs équipe de France, uniquement lors d'une année durant laquelle un championnat international se déroule.

Demande de réhabiliter l'usage des masques Sphera Aqualung

La règle internationale ne fait pas de cas particulier pour ce type de masque. De plus, il n'a pas été relaté d'accident lors des compétitions internationales malgré l'utilisation fréquente par des équipes nationales de ce type de masque.

Seule les conclusions d'une commission médicale peuvent conduire à l'interdiction de ce masque.

Proposition de modification de la règle Fr.11.3.1.1 : suppression de la phrase « Les masques de type « Sphéra » sont interdits.

Fr.11.3.1.1 Le masque doit comporter deux vitres séparées à moins qu'il ait un renfort rigide au centre faisant partie de l'armature du masque (les masques de petites tailles destinés aux catégories cadets, minimes, et benjamins pourront faire exception à cette règle). Les masques de type « Sphéra » sont interdits.

devient :

Fr.11.3.1.1 Le masque doit comporter deux vitres séparées à moins qu'il ait un renfort rigide au centre faisant partie de l'armature du masque (les masques de petites tailles destinés aux catégories cadets, minimes, et benjamins pourront faire exception à cette règle). **Les masques de type « Sphéra » sont interdits.**

Discussion autour de la spécificité Française relative à l'exception pour les masques de petite taille. Cette exception avait été introduite vis-à-vis de la difficulté à trouver des masques compatibles de la règle pour les petits masques, souvent mono-verre. Cette exception n'existe pas dans la règle internationale faute de compétition dans ces catégories. Cette exception peut toutefois représenter un danger dans la catégorie cadet, voir minime vis-à-vis de la performance des joueurs, notamment en tir.

Proposition de modification de la règle Fr.11.3.1.1 : suppression de l'exception des mono-verres pour les catégories cadets et minimes.

Fr.11.3.1.1 Le masque doit comporter deux vitres séparées à moins qu'il ait un renfort rigide au centre faisant partie de l'armature du masque (les masques de petites tailles destinés aux catégories cadets, minimes, et benjamins pourront faire exception à cette règle).

devient :

Fr.11.3.1.1 Le masque doit comporter deux vitres séparées à moins qu'il ait un renfort rigide au centre faisant partie de l'armature du masque (les masques de petites tailles destinés **aux catégories cadets, minimes, et** à la catégorie benjamins pourront faire exception à cette règle).

Gestion des problèmes d'arbitrage (comportement, déontologie, etc.)

Actuellement, il n'existe aucun moyen clair pour agir sur un arbitre présentant un comportement contraire à la déontologie (demander un stage, une exclusion, etc.).

Il est toujours possible pour un RA de « sanctionner » un comportement problématique d'un arbitre, mais avec la problématique du nombre d'arbitre et la gestion du quota, du remboursement, etc.

Il est souhaitable que ces cas soient gérés par le CNA, lors de la réunion annuelle ou par une réunion exceptionnelle du bureau du CNA.

Sur décision d'une sanction du CNA, l'arbitre pourrait être suspendu pour une ou plusieurs saisons. Durant cette période, l'arbitre ne pourra pas assurer de quota pour son club.

Une modification de la réglementation du CNA sera rédigée en ce sens pour le prochain CNA.

@ A. DAVION : Rédiger une proposition de modification de la réglementation du CNA pour les sanctions d'arbitres.

3.8 Gestion des AN3

3.8.1 Bilan des compétitions 2015/2016

Championnat du Monde à Stellenbosch (Afrique du Sud), du 20 mars au 3 avril 2016

Arbitre Français présents : Alexandre DAVION (4*), Sébastien LE PAGE (3*), Christophe FORLAY (4*) et Alexandre FUSTER (4*).

Durant ce championnat une modification de règle a été mise en œuvre pour la mise en œuvre du tir de pénalité : les arbitres doivent attendre que les joueurs soient prêts pour lancer le tir de pénalité. Le jugement du délai vis-à-vis d'une conduite anti-sportive est à l'appréciation des arbitres.

Autre modification relative au tir de pénalité : le chronomètre redémarre lorsque le jeu redémarre.

Définition d'assistant à l'arbitre principal (2) pour contrôler les problèmes de changement. Lors d'un signalement de mauvais changement, le principal doit laisser l'avantage sur l'action en cours (jusqu'à la prochaine faute aquatique). Difficulté pour l'arbitre principal de déléguer cette activité...

Volonté de supprimer les « arbitres mercenaires » (arbitres résident des pays) et d'avoir une liste d'arbitres souhaitée par le directeur du tournoi. Non validé par la CMAS.

3.8.2 Compétitions internationales

Championnat du Monde U19/U23 à Hobart (Australie), du 13 au 22 juillet 2017

La CNHS a demandé 3 arbitres correspondant aux 3 équipes de France inscrites.

Arbitres Français s'étant déclarés : Alexandre FUSTER, Christophe FORLAY, Patrick BENOIT, Xavier BEAULIEU.

Championnat d'Europe Elite à Eger (Hongrie), du 19 au 27 août 2017

La CNHS a demandé 2 arbitres correspondant aux 2 équipes de France inscrites.

Arbitres Français s'étant déclarés : Sébastien LE PAGE, Vincent PIERRON, Julie VINCENT

Championnat du Monde Elite à Quebec (Canada), du 19 au 28 juillet 2018 (dates TBC)

Organisation à définir durant le CNA 2018.

@ A. DAVION : Contacter l'ensemble des AN3 (cf. liste chapitre suivant), pour avoir la liste des candidats aux championnats 2017.

3.8.3 Liste des AN3

Restent AN3 actifs : Patrick Plaquin, Sébastien Dotte, Thomas de Trébons, Dominique Ruaux, Thierry Tirard, Jean Gatignol, Loïc Fauqueux, Sébastien Le Page, Alexandre Davion, Alexandre Fuster, Olivier Bain, Patrick Benoit, Christophe Forlay, Olivier Martinez, Maxime Blondel, Xavier Beaulieu.

Passé inactif car AN2 inactif : Luc Horvais,

Ont été observés durant la saison : Vincent Pierron, Julie Vincent, Guillaume Choisnard.

Vincent Pierron remplit les critères pour devenir AN3.

Est proposé pour devenir AN3 : Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 10.

Julie Vincent remplit les critères pour devenir AN3.

Est proposé pour devenir AN3 : Vote : Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 10.

Guillaume Choisnard remplit les critères pour devenir AN3.

Est proposé pour devenir AN3 : Vote : Abstention : 1, Contre : 0, Pour : 9.

Arbitres à observer dans l'optique d'être AN3 : Jean-François Abrahamian, Paul Barro, Stéphane Sandor.

4 Règles du jeu

4.1 Zone de remise en jeu

Proposition d'espacer la zone de remise en jeu de 2 mètres à 3 mètres des murs latéraux : a été testé lors de la D1 manche 1 (H et F).

Premier retour des équipes positif. Le CNA propose de poursuivre l'expérience sur l'intégralité de la saison ; hors championnats jeunes.

@ S. DOTTE : Communiquer au CNC et à la CNHS la volonté de poursuivre l'expérience d'espacer la zone de remise en jeu de 2 à 3 mètres des murs latéraux sur l'intégralité de la saison en cours.

4.2 Précision sur la durée de l'avantage

Durant les championnats internationaux, il a été constaté une dérive de l'arbitrage vis-à-vis de l'avantage : un arbitre « gardant la main » sur le match vis-à-vis de l'autre arbitre en utilisant abusivement le signe de l'avantage.

Il n'est pas évident de clarifier le texte en ce sens, il s'agit plus d'intelligence d'arbitrage, traité en France par la formation des arbitres pour illustrer les situations d'avantage et de fin d'avantage.

Durant la formation et durant les réunions des capitaine, l'accent sera mis sur l'avantage en phase défensive vis-à-vis du bénéfice d'un coup franc à 5 mètres (par exemple).

4.3 Staff médical

Le membre de l'équipe médical est à considérer comme un cadre de l'équipe (entraîneur, etc.).

4.4 Identification des numéros de joueurs sur les palmes

La proposition est d'ajouter une identification du numéro sur les palmes des joueurs.

Cette identification semble compliquée vis-à-vis des compositions d'équipes (changement de numéro, etc.).

Vote : Abstention : 1, Contre : 6, Pour : 0.

4.5 Quota de fautes par équipe

Présentation par Maxime Blondel.

Le basket définit deux catégories : les fautes (avec ou sans volonté) et la conduite anti-sportive (au niveau équipe) et introduit la notion de joueur suspendu pour le reste du match (sans joueur en moins, mais de fait avec un remplaçant en moins).

Sur la base de la règle du basket relative au quota de faute, il est proposé de pouvoir pénaliser un joueur sur accumulation de faute d'équipe. L'exemple étant sur une répétition de fautes mineures par une équipe.

Ce cas est actuellement couvert par l'arbitre principal qui, s'il constate une répétition de faute contre une équipe, peut intervenir auprès des arbitres aquatiques pour pénaliser un joueur. Cependant, il est fréquent que l'aquatique ne propose pas de sanction car la faute est considérée comme mineure. Dans ce cas, ne considérer que la cardinalité des fautes peut être intéressant.

Un axe serait de remplacer les sanctions individuelles données par un arbitre aquatique par une gestion des fautes plus globale par les aquatiques / le principal / la table de marque.

Un cas à considérer est la combinatoire entre les pénalités individuelles et le cumul éventuel avec une pénalité d'équipe.

L'aquatique sanctionnerait la faute soit par un signalement à la table (quota de faute +1), soit par une pénalité directe pour le joueur.

Cette évolution peut être difficile en considérant l'hétérogénéité de niveau des arbitres (en France comme à l'international).

Une difficulté à considérer est liée à l'organisation des tables de marques qui devront noter les fautes.

Actuellement cette gestion des quantités de fautes est laissée à la discrétion des arbitres aquatiques, avec une certaine réticence au recours à la pénalité de joueurs pour les fautes mineures, notamment en raison du temps minimal de pénalité à 2 minutes. Le recours à une seule minute de pénalité pour les fautes mineures permettrait de mieux graduer les sanctions.

Mettre en place un quota de faute risque de déresponsabiliser les arbitres aquatiques vis-à-vis des pénalités.

Une réflexion sur ce sujet semble nécessaire pour approfondir les différents points liés à cette mesure (quota de 5/6/10 fautes ?, remise à zéro du compteur ? quel joueur sanctionné ?).

Une base de travail peut être le comptage des fautes réalisés en équipe de France (@V. PIERRON : récupérer l'information).

Il faut également définir quelle sera la sanction à appliquer pour le niveau de faute défini.

Un groupe de travail est constitué pour approfondir le sujet et rédiger une proposition complète pour le prochain CNA : Vincent PIERRON, Maxime BLONDEL (sa proposition), Sébastien LE PAGE et Alexandre DAVION.

4.6 Propositions de modification de règles internationales

A rédiger pour le prochain mondial :

- Démarrage du temps de pénalité sur joueur assis + jeu repris
- Arrêt du chrono des pénalités lors des morts subites
- Modification du 5.1.1 sur l'arrêt de jeu sur protestation.
- Autoriser deux coachs par équipe
- Suppression de la minute de prison

@ S. DOTTE : Rédiger les propositions de modification des règles internationales et diffuser au CNA pour relecture.

5 Gestion du CNA

Le coordinateur du CNA souhaite plus d'implication des membres du CNA, sur leurs rôles et notamment sur le traitement des actions.

Il sera fait des relances régulières sur les actions du CNA par le coordinateur du CNA.

ORGANIGRAMME DU CNA	
Coordinateur du CNA	Alexandre DAVION
Gestion des arbitres	Christophe FORLAY
Formation	Patrick BENOIT Assisté d'Alexandre FUSTER
Supports de formations et d'examen	Julie VINCENT Assisté de Vincent PIERRON et Sébastien DOTTE
Remboursements	Sébastien LE PAGE
Règles de jeu	Sébastien DOTTE
Règles internationales	Sébastien DOTTE
Coordination des arbitres internationaux et relations équipes de France	Sébastien LE PAGE
Communication	Nelly ESTIER

En gras, le bureau du CNA.

@ A. DAVION : Communiquer la modification du responsable de remboursement pour les arbitres en championnat de France de Yves THOMAS à Sébastien LE PAGE au bureau de la CNHS et à la FFESSM (Sandra ?).

Une adresse mail a été créée pour la gestion des arbitres (envoi des convocations, questions sur les attributions) : cna-arbitrage.hockeysub@gmail.com.

Afin de faciliter les communications, il serait souhaitable de disposer d'adresses mail par poste/fonction au niveau Fédéral / CNHS.

5.1 Contacts et liste de diffusion

Le compte rendu du CNA doit être diffusé : aux membres du CNA, aux RRA, au coordinateur du CNC, aux présidents de région et au bureau de la CNHS. Il est également mis en ligne sur le site de la CNHS.

Les deux tableaux suivants présentent la liste des membres du CNA et des RRA. Les éléments surlignés en vert sont les éléments modifiés à mettre à jour sur le site de la CNHS.

5.1.1 Membres du CNA

Jean GATIGNOL, Thierry TIRARD, Loïc FAUQUEUX, Yves THOMAS et Martine URRUTIGOITY sont démissionnaires du CNA.

Suite à son absence de deux années consécutives, Dominique RUAUX devrait sortir du CNA ; le CNA le contactera pour connaître ses intentions de poursuivre ou non ses activités au sein du CNA.

@ A. DAVION : Contacter Dominique RUAUX pour connaître ses intentions vis-à-vis de sa participation au CNA.

Sont volontaires pour rentrer au CNA : Julie VINCENT, Guillaume CHOISNARD, Vincent PIERRON.

Julie VINCENT est validé pour faire partie du CNA : Vote : Abstention : 2, Contre : 0, Pour : 8.

Guillaume CHOISNARD est validé pour faire partie du CNA : Vote : Abstention : 4, Contre : 0, Pour : 6.

Vincent PIERRON est validé pour faire partie du CNA : Vote : Abstention : 2, Contre : 0, Pour : 8.

Le CNA reste en attente de proposition de candidature notamment venant des régions actuellement non représentées.

CNA	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
CNA	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CNA	Sébastien DOTTE	11 chemin du Sablonat 33480 Castelnau de Médoc	06 15 43 43 35	s.dotte@free.fr
CNA	Thomas de TREBONS	109 rue du Corail 83260 La Crau	06 03 06 03 69	tom@hockeysub.com
CNA	Alexandre FUSTER	93 rue André Theuriel 63000 Clermont Ferrand	06 59 51 30 46	alexandre.fuster@gmail.com
CNA	Patrick PLAQUIN	9, rue Maurice-Ravel 33290 Le Pian Médoc	05 56 45 04 71 06 15 86 77 21	plaquin-patrick@orange.fr
CNA	Patrick BENOIT	28 allée du Haut Vigneau 33170 Gradignan	06 69 13 56 06	benoit.ptk@gmail.com
CNA	Christophe FORLAY	42 rue de l'Artière 63110 Beaumont	06 65 59 19 90	chris-tophe.forlay@orange.fr
CNA	Alexandre DAVION	71 Grande Rue 77163 Dammartin sur Tigeaux	06 16 76 85 69	alexandre.davion@free.fr
CNA	Sébastien LE PAGE	18 rue Charles de Gaulle 77320 Chevru	06 75 00 21 33	sebastien_le_page@hotmail.fr
CNA	Julie VINCENT	6 rue du Maréchal FOCH 91120 PALAISEAU	06 75 54 69 56	juvincent.jv@orange.fr
CNA	Vincent PIERRON	28 Penton road TW182JY Staines	+44 77 89 27 37 66	vincent.pierron@9online.fr
CNA	Guillaume CHOISNARD	1 square las cases 78150 LE CHESNAY	06 62 95 02 39	guillaume.choisnard@gmail.com

5.1.2 Responsables Régionaux de l'Arbitrage

COMITE	PRENOM NOM	ADRESSE	TELEPHONE(S)	MAIL
ALPC	Rémy HONORE	99 bis rue des Gonthières 17140 LAGORD	06 61 03 42 42 06 09 52 65 13	rhonore@saretec.fr landstory2002@hotmail.com
BPL	Nelly ESTIER	4, rue H.- Platier 35130 La Guerche-de-Bretagne	02 99 96 36 46 06 25 51 14 10	nellyestier@live.fr
CA	Ulysse MUÑOZ	Les résidences du Levant Bât A 6 bis chemin de la Ritorte 83400 Hyères	04 94 65 20 57 06 84 55 68 14	ulyse.munoz@orange.fr
EST	A confirmer			webmaster@ffessm57.fr
IDF	Laurent COPHEIN			rra@crhs-idf-ffessm.fr
PM	Martine URRUTIGOITY	2 bd des Alouettes 31320 Castanet Tolosan	05 61 27 92 24 06 89 51 78 11	martine.urrutigoity@orange.fr
NORD	Pas de RRA			
NORM.	Pas de RRA			
PROV.	Bruno DELORME	280 carraire du sauviou 83140 Six Fours les plages	06 03 03 19 42	brunodelorme0603@orange.fr
AURA	Bernard DEBRION	73 rue du docteur Hospital 63100 Clermont Ferrand	06 75 23 25 47	b.debrion@free.fr

@ S. DOTTE : Mettre à jour les coordonnées des membres du CNA et des RRA sur le site de la CNHS.

6 Communication du CNA

Règle de l'avantage

Un article sur la règle de l'avantage a été proposé par Sébastien LE PAGE. C'est une bonne base à compléter avec le concept de la règle de l'avantage (notion d'équipe, pas de notion de temps, etc.). Compléter également par des exemples, notamment sur l'avantage en zone défensive.

L'objectif est de finaliser cet article pour la prochaine lettre d'information de la CNHS (@ S. LE PAGE). Les articles seront publiés via la lettre d'information de la CNHS.

Règle du coin

Suite aux précisions apportées à la règle du coin la saison passée, plusieurs joueurs ont demandé des précisions.

Il faut rédiger un article explicatif de cette règle, sur le modèle de la note réalisée sur le tir dangereux, et la diffuser aux arbitres actifs, aux présidents de régions et RRA, et bulletin d'information CNHS. @ S. LE PAGE.

7 Organisation du prochain CNA

Le prochain CNA sera organisé par le comité AURA (à priori à Clermont Ferrand), si possible les 20 et 21 ou 27 et 28 janvier 2018 (en fonction de la date du stage France).

Après avoir épuisé l'ordre du jour la réunion se termine le dimanche 29 janvier 2017 à 12h00.

ANNEXE A

« Les conditions pour valider et rester Arbitre AN2 actif. » Version 2017

Arbitre AN2 = arbitre national

CNA = Collège National des Arbitres

Avant toute chose il peut être intéressant de faire référence au texte en vigueur **article Fr.5.7 Règles de jeu V10.06.2015 Vol1** qui dit :

« Fr.5.7 - Un arbitre est considéré actif, s'il a effectué un arbitrage en compétition nationale, un examen d'arbitre, une fonction de commissaire de compétition, un stage agréé par le CNA par saison, pour rester actif un AN2 doit faire des propositions saisonnières auprès du responsable de la gestion des arbitres avant le 15 janvier de l'année. Cette participation doit être effective lors de 3 saisons sur 4 »

Je vous propose donc un décryptage de celui-ci.

Déjà il faut bien distinguer les deux situations suivantes : être considéré actif et rester actif.

Le changement de statut actif/inactif intervient au 1er octobre suivant après validation par la CNHS.

1. Etre considéré actif

(Valable du 1^{er} octobre au 15 janvier de la saison en cours, défini par l'activité des saisons antérieures.)

- Pour être considéré actif un AN2 titulaire doit effectuer un week-end d'arbitrage, par saison, sur une compétition organisée par la commission nationale.
- La participation à un stage agréé par le CNA (Collège National des Arbitres) peut être comptabilisé comme week-end d'arbitrage, ceci ayant pour but de proposer des arbitres à l'occasion des stages des équipes de France lors de leurs préparations.
- Pour les membres du corps des commissaires, un week-end en tant que commissaire est considéré comme un arbitrage.
- Avoir obtenu son examen l'année précédente.
- Il est possible de se ménager une saison sabbatique tous les quatre ans
- **Une exception est accordée pour les grossesses, la saison n'étant pas comptabilisée.**
- **Autre exception les entraîneurs des Equipes de France ont droit à deux saisons sans arbitrage (au-delà ils devront suivre le cursus normal)**

2. Rester actif

- A partir du 15 janvier de la saison en cours et jusqu'à la fin de la saison
- Il faut avoir formulé obligatoirement deux vœux minimum au responsable de la gestion des arbitres avant le 15 janvier de la saison en cours.
- Les arbitres ayant assuré la manche 1 pourront être dispensés de cela et donc rester actifs.

3. Cas particuliers

- *Un arbitre nouvellement promu AN2 ou ayant validé la remise à niveau* doit effectuer un arbitrage dans l'année qui suit son examen (date à date), sinon il ne pourra pas rester actif.
- *Un arbitre inactif désirant redevenir actif* devra effectuer un stage de remise à niveau à l'occasion d'une compétition avec présence d'un formateur d'arbitre, pour cela il faudra au préalable s'inscrire auprès du responsable de la formation des arbitres.
 - Examen théorique oral allégé
 - Examen pratique, surveillé par un formateur (examen AN2 classique)
 - Au terme de ce stage, le candidat sera validé ou non.
- Un AN2 effectuant un arbitrage sur une compétition jeune (cadet, minime ou benjamin) doit impérativement s'efforcer de proposer une autre catégorie pour la saison suivante.